

Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 1^{er} avril 2022

Délibération n° 2022/1-1

OBJET : Bilan et analyse de l'activité opérationnelle 2021.

Exposé des motifs

BILAN GLOBAL

Au cours de l'année 2021, les sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes ont effectué **10 640 interventions de secours** (hors actions de vaccination et dépistage de la Covid-19), soit une activité opérationnelle en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente (+ 313 interventions).

De même, le temps opérationnel (nombre d'hommes/heures) sur 2021 est de 91 893 heures, soit une hausse de 6,6 % (+ 5 667 heures).

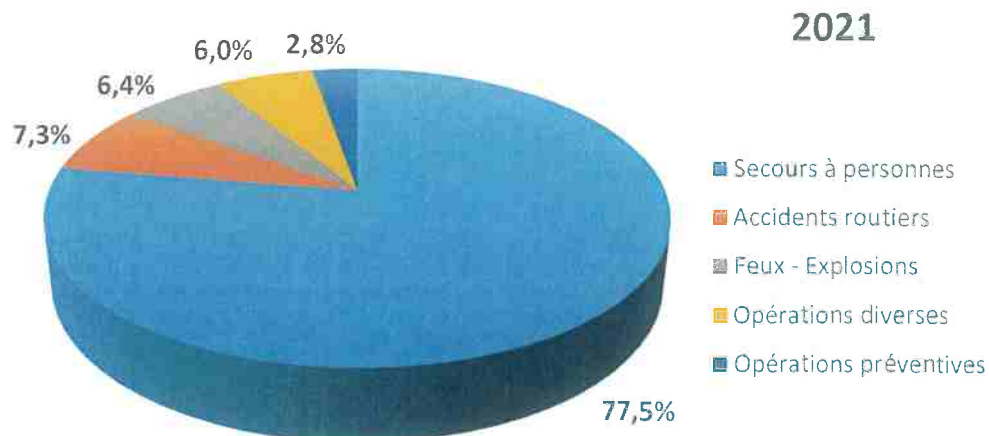
Cet indicateur est généralement impacté par la participation du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes aux colonnes de renfort extra départementales (cf § ci-après). Cette activité représente 19 776 hommes/heures en 2021 contre 18 627 en 2020.

Toutefois, il est à noter que **le temps opérationnel hors colonnes de renfort est en hausse de 6,8 %** par rapport à l'année précédente (72 117 hommes/heures en 2021).

Cette augmentation se traduit par un impact budgétaire direct sur les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (hors colonnes extra départementales intégralement remboursées par l'Etat).

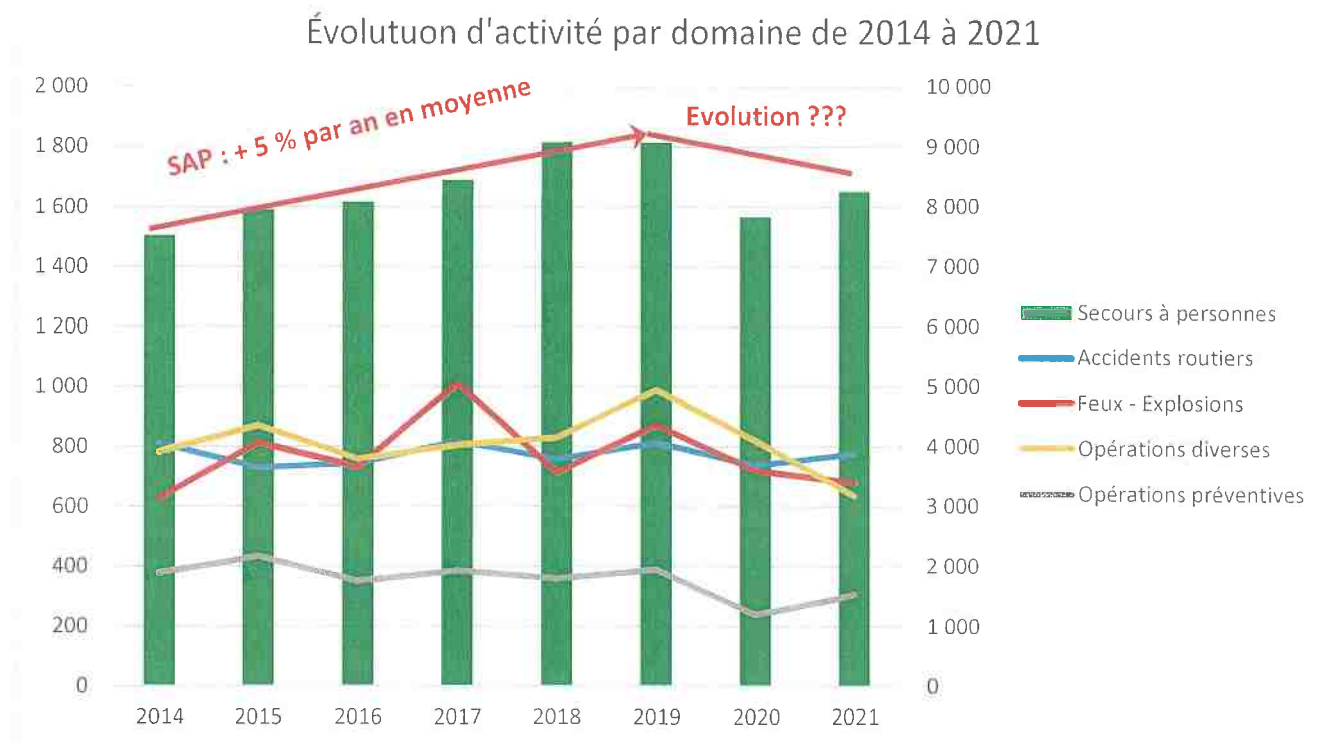
La répartition par famille d'activités (cf. graphique ci-dessous) confirme que les secours à personnes constituent la grande majorité des interventions (8 249 sorties) soit 77,5 % de l'activité.

	Secours à personnes	Accidents routiers	Feux - Explosions	Opérations diverses	Opérations préventives	TOTAL
TOTAL	8 238	775	678	635	314	10 640
Répartition	77,4 %	7,3 %	6,4 %	6 %	2,9 %	100 %



Le secours à personnes représente depuis plusieurs années l'activité majeure du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes avec 77,4 % de l'activité en 2021 (environ 85 % en incluant les accidents routiers) mais c'est aussi ce domaine qui porte l'augmentation constante de l'activité opérationnelle globale, tout particulièrement sur la période 2014-2018.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution par domaines d'activités sur les 8 dernières années et fait apparaître une hausse continue jusqu'en 2018 (5 % par an en moyenne), puis un palier en 2019, une baisse en 2020 (dû à la crise sanitaire) et une hausse à nouveau de 5,4 % en 2021.



Pour rappel, l'activité Secours à Personnes (SAP) est passée de 6 020 interventions en 2009 à 9 075 en 2018 soit + 50 % en 10 ans.

Toutefois, le travail collaboratif engagé depuis 2019 avec le SAMU/Centre 15 vise à stabiliser ce domaine par la mise en œuvre de plusieurs mesures, au rang desquelles on peut citer :

- Les interventions pour relevage de personne à domicile à 2 personnels avec un engin de transport (sans engagement de VSAV), dans les cas où aucune blessure ou lésion ne sont relevées à l'alerte et après régulation avec le Centre 15.
- Dans le cadre des départs réflexes et afin de limiter les interventions ne présentant aucun caractère de gravité, en lien étroit avec le Centre 15, une adaptation de l'arbre décisionnel SAMU/SDIS. Le principe recherché est d'éviter l'engagement de moyens SDIS pour des situations ne présentant aucun caractère d'urgence et qui pourraient relever d'une simple consultation dans un cabinet médical. L'objectif est double : limiter la sollicitation des moyens SDIS et soulager les services d'urgences.
- La dépose de victimes en Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP). Ce dispositif s'est traduit par la signature de la première convention de ce type avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Champsaur-Valgaudemar le 25 janvier 2021.

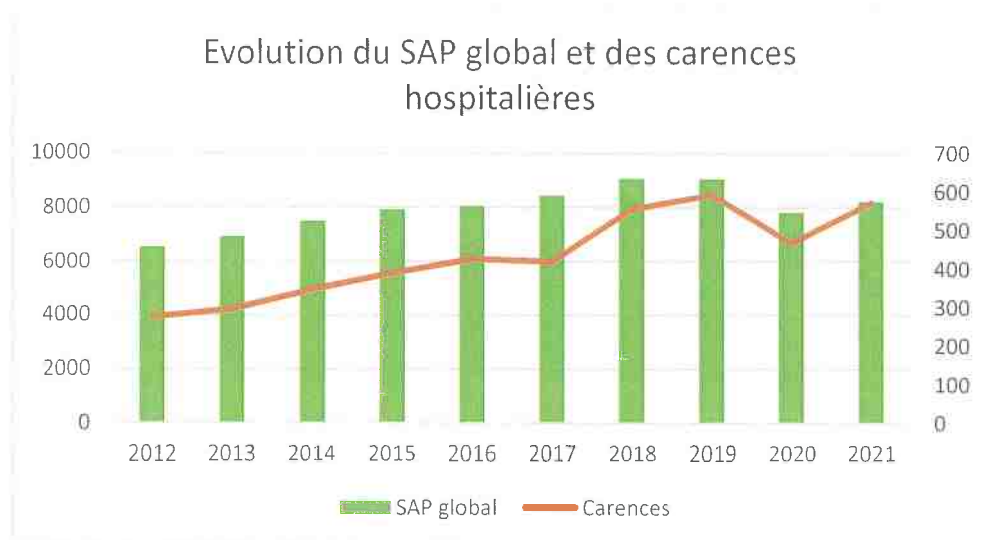
CARENCES

Pour l'année 2021, le nombre d'interventions pour carences d'ambulanciers privés est de 571.

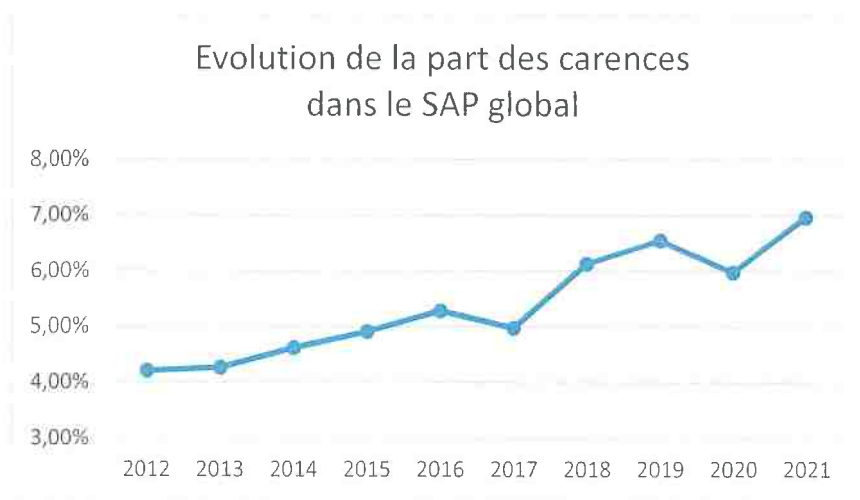
La problématique est toujours présente car l'activité en 2021 est revenue à un niveau équivalent à celui de 2018 ou 2019. Par contre, il est constaté une augmentation marquée sur le 2^{ème} semestre (358 par rapport à 213 sur le 1^{er} trimestre) et tout particulièrement sur le mois de décembre (78 carences) alors que la moyenne des 5 années précédentes est de 47 carences sur le même mois.

POINT D'ATTENTION :

Cette forte augmentation est constatée sur les 2 premiers mois de 2022 (186 carences alors que la moyenne des 5 années précédentes est de 96).



En complément de l'évolution globale des carences observées annuellement, il apparaît que les carences augmentent plus fortement que le Secours à Personnes et de façon plus marquée depuis 2018.

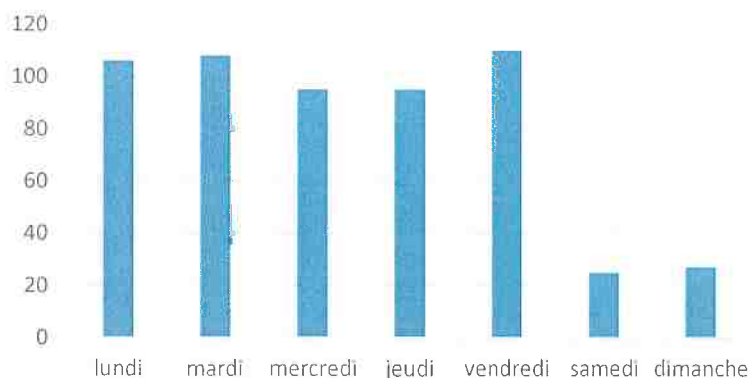


Toutefois, cette augmentation est très variable selon les territoires et est fortement liée à l'implantation des transporteurs sanitaires privés.

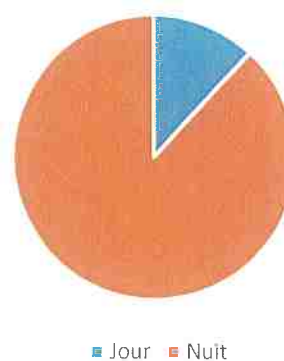
Cette situation est de nature à entamer sérieusement la capacité opérationnelle du SDIS dans la réponse aux missions d'urgence. En effet, comme le montrent les graphiques ci-dessous, les carences se produisent essentiellement en journée, les jours ouvrables, période qui est déjà la plus sollicitante pour le SDIS et pendant laquelle notre potentiel opérationnel est le plus faible.

De plus, cela se traduit par une sollicitation des SPV sur le temps de travail et donc impacte leurs employeurs pour des missions qui ne relèvent pas en première intention du SDIS.

Répartition des carences 2021



Carences 2021



Dans ce domaine, il apparaît nécessaire d'adapter la réforme temporelle et territoriale de la garde ambulancière en ruralité afin de mieux répondre aux besoins (garde en journée notamment). Des échanges sont en cours avec l'ARS, le SAMU et les fédérations de sociétés d'ambulances sous l'autorité de Madame la Préfète.

ACTIVITES LIÉES A LA COVID-19

En 2021, le SDIS des Hautes-Alpes s'est engagé dans la crise sanitaire au travers de séances de vaccination au profit de la population ainsi que des actions de dépistage, notamment au profit de l'Education Nationale.

Cette activité s'est portée :

- à 290 séances de vaccination,
- à 63 séances de dépistage.

Elle représente une charge de 8 495 hommes/heure.

ACTIVITES EXTRA DEPARTEMENTALES

Comme pour 2020, le SDIS des Hautes-Alpes a engagé en 2021 des détachements en extra départemental. En effet, plusieurs détachements en renfort feux de forêts ont été engagés au profit d'autres départements, dont la Corse, soit un total de 28 jours/GIFF ou jour/colonnes :

- du 12 au 17 juillet dans le Var et à l'ENSOSP,
- du 30 juillet au 11 août en Corse,
- du 16 au 24 août à Gonfaron (Var), à l'ENSOSP et à Jouques (Bouches du Rhône),
- du 27 au 30 août à Velaux et Meyreuil (Bouches du Rhône).

Le SDIS a également engagé un détachement en renfort inondations :

- du 14 au 16 septembre dans le Gard.

Le coût de ces renforts est remboursé par l'Etat, incluant :

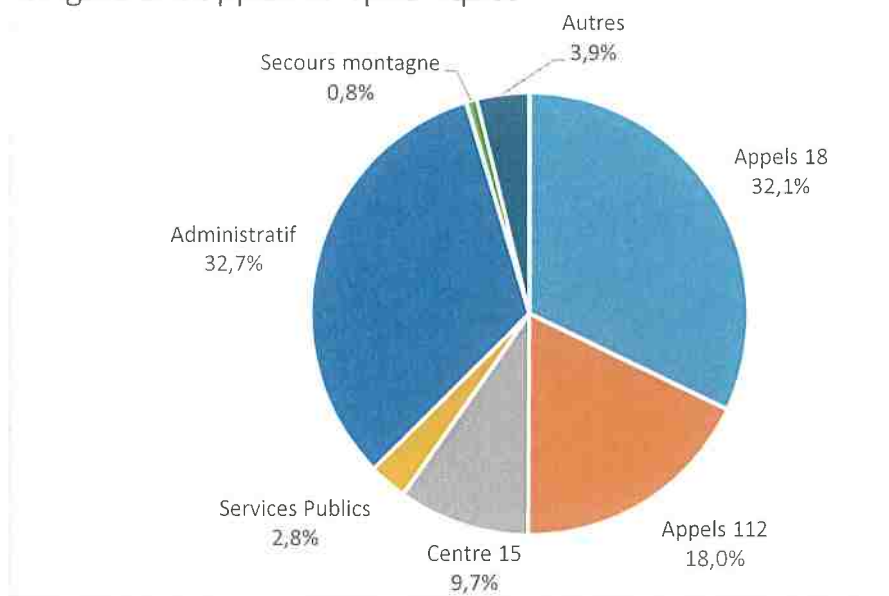
- ❖ les frais de personnels sur la base de 16 vacations par périodes de 24 H 00,
- ❖ le carburant,
- ❖ les frais d'autoroute,
- ❖ les matériels détériorés ou détruits.

Un des éléments clés du dispositif opérationnel est la réception des alertes par le CTA-CODIS.

Le nombre d'appels reçus sur la plate-forme CTA est en augmentation par rapport à 2020 de 7 %.

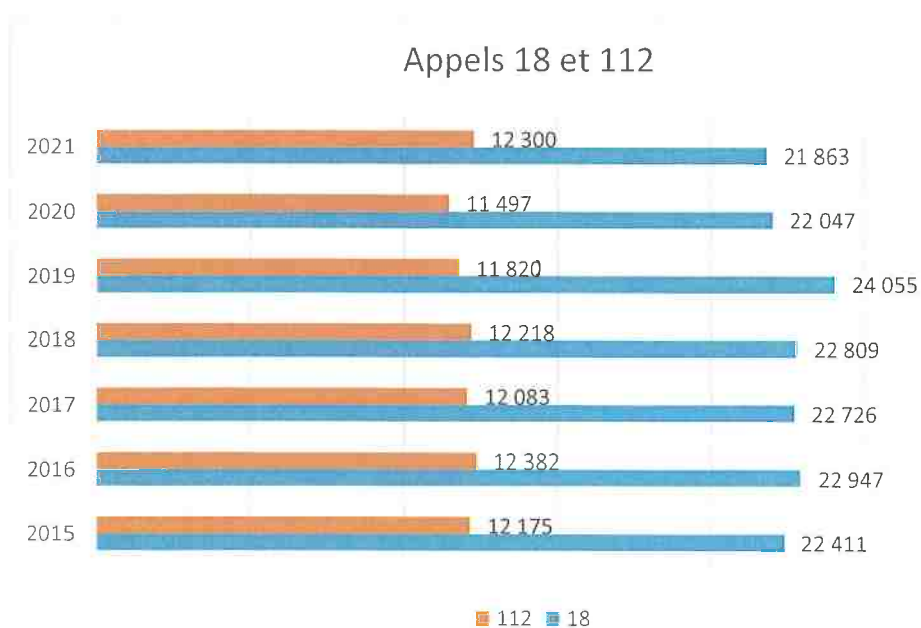
Le nombre total d'appels décrochés est de 68 159 et les appels directement liés à l'activité opérationnelle s'élèvent à 35 328 en 2021, soit une moyenne de plus de 3 appels par intervention.

Origine des appels téléphoniques



Il convient par ailleurs de souligner que le numéro d'urgence 18 est encore fortement utilisé (21 863 appels décrochés) comparativement au 112 (12 300 appels décrochés).

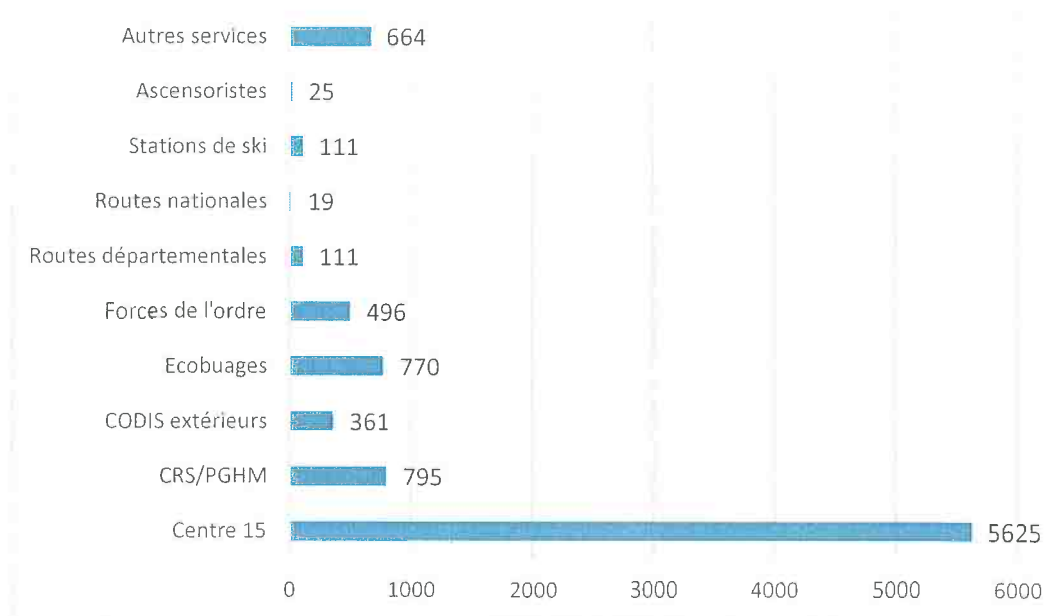
Le constat montre que l'usage du 112 évolue peu. Cette situation est certainement liée la faiblesse de la promotion et de la communication sur ce numéro d'urgence ainsi qu'à la multiplication des numéros d'urgence ces dernières années qui brouillent le message auprès des concitoyens.



En complément, le CTA CODIS reçoit de nombreux appels ne relevant pas des missions du SDIS. Aussi, les appels ne générant pas une intervention des moyens du SDIS et réorientés vers un autre service sont tracés très précisément.

Le nombre de transferts d'appels pour 2021 se monte à 8 726 dont notamment :

- 5 625 appels transférés au Centre 15,
- 770 appels pour déclarations d'écobuages,
- 795 alertes des unités de secours en montagne de Briançon (PGHM et CRS Alpes),
- 496 appels transférés aux forces de l'ordre.

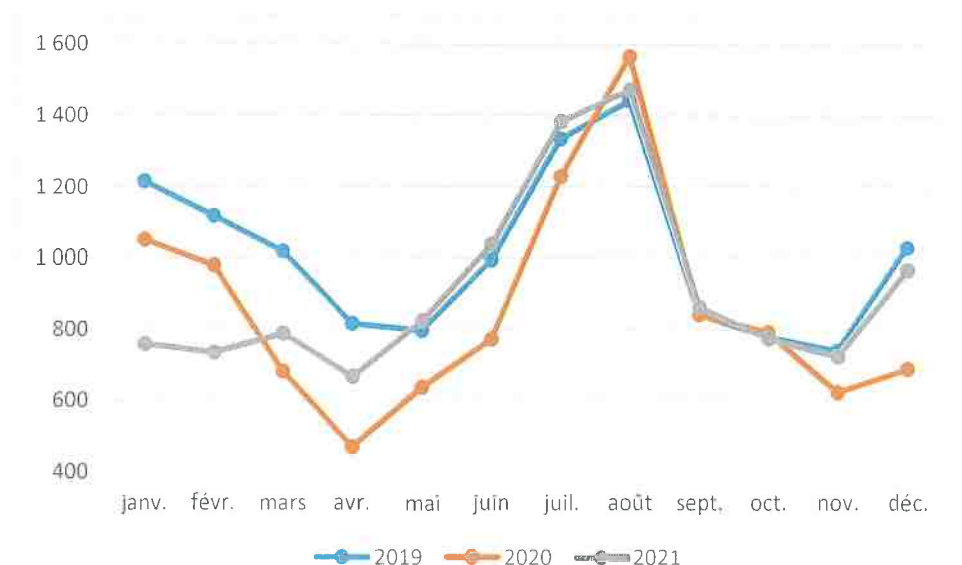


Ce constat permet de souligner que le CTA-CODIS joue parfaitement son rôle de filtre en limitant l'engagement des sapeurs-pompiers au périmètre des missions à la charge du SDIS.

REPARTITION MENSUELLE

La composante touristique de notre département induit une répartition non homogène de l'activité opérationnelle selon les périodes de l'année.

En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, la sollicitation des services d'incendie et de secours augmente pendant l'hiver (de décembre à mars) mais surtout en été, période au cours de laquelle l'activité atteint le double de celle des mois d'intersaison.



De plus, pendant ces périodes de hausse d'activité, il est constaté une diminution sensible de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, en raison d'une activité professionnelle très souvent liée au tourisme.

Aussi, les dispositifs mis en place, tels que partenariats avec les stations de ski, renforts saisonniers hiver et été, trouvent ici leur pleine et entière nécessité.

DISPONIBILITE

Avec 32 centres d'incendie et de secours sur 34, en réponse uniquement sur la base de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, celle-ci est donc fondamentale.

En 2021, elle a représenté **2 666 322 heures de disponibilité**, en baisse par rapport à 2020 qui était une année atypique au vu des différents confinements et mesures de télétravail.

Cette disponibilité a permis de disposer en moyenne :

- de 211 sapeurs-pompiers en départ immédiat en journée,
- de 398 sapeurs-pompiers en départ immédiat la nuit.

Cette bonne orientation est accompagnée de l'augmentation des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires qui n'ont jamais été aussi forts, avec plus de 1 200 sapeurs-pompiers.

* * * * *

Nombre de membres :		Le vendredi 1 ^{er} avril 2022 à 14 H 00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Marine MICHEL + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport n° 2022/1-1 du Président du Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT l'exposé du bilan de l'activité opérationnelle ;

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prennent acte de ces éléments de bilan ;
- autorisent le Président à conduire toute action visant à favoriser la maîtrise de l'activité opérationnelle ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **11 AVR. 2022**

et de la publication-notification
le : **11 AVR. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU